

Québec, le 7 mars 2003

AUX PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES
AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES
AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES
AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS
AUX DIRECTRICES RÉGIONALES ET DIRECTEURS RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CLSC
AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES JEUNESSE
AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE
AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE
AUX PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS ET AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ORGANISMES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION ET DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Madame,
Monsieur,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous informons nos partenaires du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux de la signature d'une entente de complémentarité des services entre nos deux ministères. Bien que, depuis plusieurs années, nos ministères et nos réseaux collaborent étroitement, le besoin d'assurer une plus grande concertation et une meilleure complémentarité recueille un large consensus. D'ailleurs, le gouvernement s'est engagé, à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, à agir de façon concertée pour assurer le meilleur avenir possible à tous les jeunes du Québec.

D'importants travaux ont été réalisés ou sont en voie de l'être afin d'accroître la complémentarité à l'intérieur même de nos réseaux et de susciter une action intersectorielle qui engage ou mobilise des acteurs dans plusieurs domaines d'intervention. Ces travaux ont permis notamment de concevoir la *Stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes : agissons en complices*, le *Cadre de référence CLSC - Centres jeunesse*, le *Protocole d'entente CLSC - Centres de la petite enfance*, la *Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille*, le *Programme national de santé publique 2003-2012*, la *Politique de l'adaptation scolaire* et le cadre de référence intitulé *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*.

Élaborée à partir des recommandations formulées par un groupe de travail représentatif des deux réseaux et des suggestions faites par plus de 1 300 intervenants à l'occasion de consultations régionales, la présente entente de complémentarité découle des orientations gouvernementales et s'inscrit en continuité avec l'ensemble des documents visant à mieux arrimer nos deux réseaux.

La santé et le bien-être des jeunes ainsi que leur réussite scolaire sont gages d'avenir pour le Québec. Nous avons tous, collectivement, une responsabilité à l'égard du bien-être de nos jeunes. Nos deux ministères et nos réseaux respectifs partagent, par ailleurs, une zone commune de responsabilités. En effet, nous partageons des responsabilités au regard du développement de tous les jeunes du Québec, incluant ceux qui présentent certains risques, ceux qui vivent des difficultés ainsi que ceux qui présentent une déficience.

C'est pourquoi la présente entente porte sur toutes les dimensions de l'intervention touchant le développement des jeunes, soit la promotion de la santé et du bien-être, l'éducation, la prévention ainsi que les services d'adaptation et de réadaptation. Elle s'applique à tous les jeunes qui sont desservis dans le cadre de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, dans les réseaux scolaires public et privé. Elle s'appuie sur la mise en œuvre de mécanismes de concertation locaux, régionaux et nationaux qui devraient permettre aux différents partenaires d'obtenir une vision commune et globale des besoins des jeunes et de leur famille dans une perspective de continuité et de coordination des interventions.

Les jeunes sont au centre des valeurs et des actions qui sont proposées dans la présente entente. Tout doit être mis en œuvre pour réunir les conditions propices à leur épanouissement. Dans la perspective d'une action globale et concertée, nous devons mettre davantage en commun nos énergies, nos ressources et nos savoir-faire, souscrire à des orientations harmonisées et offrir, en complémentarité, des services qui répondent mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. La mobilisation de tous est souhaitée.

Nous invitons donc tous nos partenaires à s'approprier les principes et les orientations de cette entente et à s'engager, dès maintenant, dans sa mise en œuvre pour le bien-être et la réussite de tous les jeunes. Il vous sera possible de prendre connaissance dès aujourd'hui de cette entente sur le site Internet du ministère de l'Éducation (<http://www.meq.gouv.qc.ca>) et sur celui du ministère de la Santé et des Services sociaux (<http://www.msss.gouv.qc.ca>). Des copies de cette entente vous seront envoyées ultérieurement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



SYLVAIN SIMARD
MINISTRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION ET À L'EMPLOI



FRANÇOIS LEGAULT
MINISTRE D'ÉTAT À LA SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX



ROGER BERTRAND
MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ, AUX SERVICES SOCIAUX, À
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET À LA PRÉVENTION